




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 juin. — On lit dans le *Globe* :
 Nous ne pouvons pas dire avec assurance que les mesures sont prises par notre gouvernement pour donner des facilités pour l'enrôlement de soldats britanniques au service de la reine d'Espagne. Nous croyons cependant qu'il existe de motifs qui nous font prévoir qu'il en sera pris pour le bill qui détermine les enrôlements pour l'étranger, et qu'on permettra aux officiers anglais d'entrer comme volontaires au service espagnol, sans perdre leur solde.

— Le *Courrier* confirme dans son *city article* ce qui a été dit hier concernant la formation d'une société de capitalistes à Londres, société formée dans le but d'acheter tous les fonds espagnols à 40 p. c. et au dessous pour prévenir ainsi les ventes de ces fonds à des prix trop bas et ruineux pour un grand nombre de spéculateurs en embarras. Il ajoute qu'on a souscrit dans l'après-midi du 6 et dans la matinée du 8 pour environ 150 milles sterling.

FRANCE.

Paris, le 8 juin. — Les *Débats* contiennent ce qui suit :

« L'intervention n'aura pas lieu. L'Angleterre a refusé formellement de s'y associer, et le gouvernement français ne pense pas que ce soit l'intérêt de la France de faire seule une pareille entreprise. Le *Courrier* qui porte à Madrid cette décision est en route. »

Un de nos correspondans ajoute les réflexions suivantes à cet article :

« Au laconisme de la feuille doctrinaire, il faut ajouter les détails suivans qui paraissent certains.

« Le cabinet, tout en se prononçant contre l'intervention armée et directe, a décidé que la légion étrangère, forte de 6,000 hommes et maintenant en Afrique, serait mise à la disposition de Marie-Christine.

« La France offre de plus à l'Espagne, pour faire un service de surveillance le long de son littoral, des forces navales, auxquels l'Angleterre joindra, dit-on, un certain nombre de frégates.

« Le gouvernement espagnol aura la faculté de recruter des volontaires en Angleterre, en France et en Belgique, et le Portugal fournira un corps de 6000 auxiliaires.

« Il paraît qu'un corps d'armée d'observation des Pyrénées de 40,000 hommes est mis sous les ordres du maréchal Molitor. Déjà plusieurs régimens sont en marche vers la frontière. Les troupes seront réparties comme suit : 30,000 hommes entre Bayonne et Tarbes, et 10,000 entre Perpignan et Foix. »

La *Gazette d'Augsbourg* contient un article très-développé sur un chemin de fer proposé par M. Colla, entre Bâle et Manheim, et pour lequel une souscription est ouverte et une compagnie organisée. Dans cet article, très-remarquable par un grand talent d'exposition, les avantages des chemins de fer sont décrits avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. L'auteur démontre sans réplique qu'alors même que l'entreprise ne présenterait pas aux capitalistes qui en fournissent les fonds tout le bénéfice qu'ils en espèrent, il ne résulterait pas moins pour le public des bénéfices évidens du travail proposé. Il rappelle ensuite les entreprises déjà organisées en Belgique et en Hollande pour joindre au Rhin, par des chemins de fer, soit Bruxelles et Anvers, soit Amsterdam et Rotterdam, et il

montre que le chemin de fer de Manheim à Bâle est le complément indispensable des lignes projetées dans ces deux pays, afin d'assurer à l'Allemagne centrale le transit des matières exotiques qu'elle consomme, et dont une grande partie lui est, en ce moment, fournie par le transit qui traverse la France du Havre à Strasbourg. Si ces projets s'exécutent, et leur exécution paraît certaine puisqu'en Hollande et en Belgique toutes les souscriptions sont remplies, la France n'aurait pas seulement à lutter contre l'association des douanes allemandes, mais contre ces lignes nouvelles de communications supérieures aux nôtres et que ces peuples ont su si rapidement créer chez eux. (*Impartial.*)

— Comme l'atmosphère est aux protestations, M. Audry de Puyraveau n'a pas manqué d'en envoyer une nouvelle à M. Pasquier. M. Audry défère la sentence qui l'a frappé à la justice du peuple. « Si cette justice est quelquefois tardive, dit le député de Rochefort, elle n'en est pas moins inévitable, et je l'attends pour mon compte avec confiance. »

Ne dirait-on pas, à entendre le style lamentable de M. Audry de Puyraveau, qu'il a été condamné à une peine terrible. Mais un mois de prison à Sainte-Pélagie, c'est une plaisanterie, et nous prédisons à M. Audry que la justice du peuple n'ira pas à son secours pour si peu, que si le peuple se tait, il nous permettra de croire alors que sa justice était tout à fait désintéressée dans cette affaire.

— La 7^e chambre du tribunal, jugeant correctionnellement, a continué hier le jugement des prévenus arrêtés dans les rassemblemens formés près de la porte St-Martin. Six individus, déclarés coupables d'avoir fait partie de ces rassemblemens, en contravention à la loi, ont été condamnés à six jours de prison.

— On écrit de Tonneins (Lot-de-Garonne), le 2 juin :

« Au moment où je vous écris, la Garonne inonde la plaine de Toulouse à Bordeaux. Hier, à 6 heures du matin, elle avait donné 22 pouces d'eau dans notre manufacture de tabacs, et autant dans le magasin des feuilles ; le mal qu'elle occasionne dans ces deux établissemens n'est pas bien grave, mais toutes les récoltes en blés, chanvres et maïs sur 60 lieues d'étendue, sont entièrement perdues, et la plupart des colons ruinés. Pour vous donner une idée de la hauteur des eaux, les bateaux à vapeur naviguaient dans les champs de blé sans que les roues touchassent à deux pieds près le bout des épis. »

— On lit dans la *France Méridionale*, du 3 juin :
 « On nous communique les détails des ravages occasionnés par l'inondation du 30 mai aux environs de Toulouse.

« Au Port-Garaud, 8 maisons écroulées ; 6 menaçant ruine.

« A Tounis, 10 maisons écroulées ; 21 menaçant ruine.

« A Sept-Deniers, 7 maisons écroulées.

« Hors la porte Muret, quatorze maisons écroulées.

« Total, 48 maisons écroulées ; 27 menaçant ruine.

« La poudrière a eu aussi à supporter de grands dégâts : cinquante-cinq caisons de poudre ont été emportés.

« Un loup, que l'eau avait entraîné, a été trouvé au Port-Garaud, dans un fossé, à côté d'une brebis. Ces deux animaux étaient dans l'eau depuis quelques jours ; ils étaient déjà en putréfaction. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 JUIN.

Le roi, dans sa sollicitude pour l'école militaire et afin de témoigner aux élèves le prix qu'il attache à leurs progrès, vient de faire présent à cet établissement de son buste et de différens ouvrages sur l'art militaire formant 58 beaux volumes. Les professeurs et les élèves comprendront les devoirs qui leur impose le bienveillant intérêt dont ils sont l'objet. (*Moniteur.*)

— La commission supérieure, chargée du classement des officiers, poursuit activement le cours de l'important travail dont elle est chargée : Tous les jours elle se réunit pendant plusieurs heures, et incessamment l'armée sera dotée d'une loi sur l'avancement, déjà en projet, et ce qui en est la conséquence immédiate, d'une garantie qu'elle ambitionne depuis si longtemps. (*Emancip.*)

— On lit ce qui suit dans le *Courrier Belge* :

« Nous avons plusieurs fois appelé l'attention de nos lecteurs sur les efforts que la Russie, dans ces derniers temps n'a cessé de faire pour conclure un emprunt. C'est ainsi que nous avons annoncé, il y a six mois, l'arrivée à Paris de M. Laski, gendre du banquier M. Fraenkel de Varsovie, et chargé par ce dernier de négocier un emprunt en faveur du cabinet de St. Pétersbourg ; nous ajouterons que M. Laski est revenu à Paris, il y a quelques semaines, sans que ses demandes aient eu plus de succès qu'auparavant. Après avoir échoué en France, la maison Fraenkel a recours maintenant aux bourses d'Amsterdam, de Berlin et de Francfort.

« La bourse d'Amsterdam, qui évite toute opération hasardée, se montre défavorable aux demandes de M. Fraenkel ; à Berlin il y a peu de banquiers riches : une lettre de Francfort nous apprend que là aussi M. Fraenkel ne réussira pas. On ne croit pas à Francfort, que la Russie veuille faire la guerre à l'Ouest, mais on suppose qu'elle se servirait de l'argent emprunté pour renforcer sa marine d'Orient, et pour maintenir le traité qu'elle a conclu avec la Porte, traité nuisible à d'autres puissances. On pense à Francfort qu'il pourrait en résulter une collision à venir, et cette considération détermine les banquiers à serrer les cordons de la bourse.

— Une de nos principales maisons de banque, la maison Legrelle, cesse entièrement les affaires ; elle va s'occuper exclusivement de la liquidation des nombreuses opérations de banque qu'elle a faites.

— Le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de décider que les expressions d'*imbécilles* et de *canulle* ne pouvaient être considérées comme des injures prévues et punies par le code pénal ; il a, en conséquence, renvoyé des fins des poursuites le sieur Pache, fabricant teinturier à Etterbeck, poursuivi du chef d'avoir, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, traité d'*imbécilles* et de *canulle* MM. les membres de la régence, le bourgmestre et le secrétaire de la commune de St.-Josse-ten-Noode.

— Le jeune Bisschop a été retrouvé dimanche dans la Senne, au bout de l'escalier qui y descend près du Moulin-Neuf, et à trois ou quatre pieds de profondeur seulement. Il a été enterré à Anderlecht.

ELECTIONS. — Flandre orientale,

GAND. — *Sénateurs.* Nombre de votans, 1,211. MM. de Borlunt, 1,161 voix, Denterghem, 720, Heyndrickx, 713, le marquis de Rodes, 506, Van den Gracht, 447.

Les trois premiers candidats sont élus. MM. Denterghem et Heyndrickx appartiennent, selon toute apparence au parti exagéré; ils étaient portés par l'opposition. M. de Borlunt était le candidat de l'opposition et du parti modéré qui portait en outre M. de Rodes, sénateur sortant, et Van den Gracht, qui ont été écartés.

Représentans. — MM. Desmaizières, 1,177 voix, Manilius, 1,093, Hye-Hoys, 761, Vergauwen, 749, le curé Andries, 739, Kervyn 738, J.B. d'Hane, 458, A. Dellafaille, 424, Nuyttens; 388, Lelièvre, 363.

Les six premiers candidats sont élus.

MM. Desmaizières, député sortant, et Manilius, fabricant étaient portés par l'opposition et le parti modéré. MM. Vergauwen, député sortant, curé Andries, Hye-Hoys, et Kervyn, étaient les candidats de l'opposition seulement. — MM. d'Hane de Potter, Dellafaille, Nuyttens et Lelièvre, qui ont été écartés étaient portés par le parti modéré.

DISTRICT D'ALOST.

Sénateurs. — MM. Eugène de Robiano, comte d'Andelot, sénateurs sortans, portés par les deux partis.

Représentans. — MM. Eugène Desmet, de Meer de Moorseele, représentans sortans, et Van den Bosche.

Les deux premiers appartiennent à l'opposition extrême, le troisième porté aussi par l'opposition, remplace M. de Witte, qui était du parti modéré. Ce dernier n'a obtenu que 296 voix, son compétiteur en a eu 368. Il y avait 701 votans.

DISTRICT DE ST.-NICOLAS.

Sénateur. — M. Cassiers.

Représentans. — MM. C. Rodenbach, Ch. Vilain XIII, Stas Devolder. (Ce dernier était porté par le parti catholique modéré.)

DISTRICT D'AUDENAERDE.

Sénateur. — M. de Rhodes. (Le même dont il est parlé plus haut.)

Représentans. — M. Liedts. (Porté par les deux partis.)

Ballotage entre MM. Thienpont, de Jaegher, Beaucarne et de Haerne.

DISTRICT D'EECLOO.

Sénateur. — Stroo.

Représentant. — M. Lejeune, en remplacement de M. Vanhooibrouck, de l'opposition.

DISTRICT DE TERMONDE.

Election d'un sénateur. — Votans 813.

M. le comte d'Espiennes de Bruxelles, a obtenu 710 voix et a été proclamé sénateur.

Election de deux représentans. — Votans 801. M. le baron Van den Brouck de Terbecq a obtenu 720 voix au 1^{er} tour de scrutin, et M. Hyp. Vilain XIII, 439. L'un et l'autre sont proclamés députés.

L'opposition portait M. Delhougne, avocat, à Louvain, et elle se flattait d'obtenir un succès.

HAINAUT.

DISTRICT DE MOXS.

Sénateurs. — M. le baron de Sécus père a été élu sénateur au 1^{er} tour de scrutin.

Représentans. — Nombre des votans, 716. — MM. Corbisier, 484 voix, Gendebien, 409, représentans sortans, le comte Duval de Beaulieu 362.

M. Corbisier appartient à l'opposition. M. Duval de Beaulieu remplace M. de Paydt, de l'opposition, qui n'a eu que 348 voix.

DISTRICT DE TOURNAY.

Sénateurs. — MM. le marquis d'Ennetières, sénateur sortant, et Damon-Dumortier, échevin.

Représentans. — MM. Dabas, 716 voix, Dumortier, 687; Doignon, 612; Trenteseaux, 646. Il y avait 938 votans.

Ces députés appartiennent, comme on sait, à l'opposition.

DISTRICT DE CHARLEROI.

Sénateur. — M. de Haussy.

Représentans. — MM. J. Pirmez, 273 voix, A. Frison, 225, Brixhe, député sortant, 208, Dumont, 90. Au second tour, M. Pirmez a obtenu 297 voix, M. Frison, député sortant, 239. En conséquence ils ont été proclamés représentans.

M. Pirmez, l'un des plus grands industriels du Hainaut, remplace M. Brixhe, commissaire de district. M. Pirmez s'est signalé dans les premiers jours de la révolution: à la tête de 5 ou 600 habitans des campagnes, il essaya de s'emparer de Charleroi, et força, par cette tentative, la garnison hollandaise à se retirer dans la citadelle. — M. Pirmez appartient au parti libéral modéré et professe en matière d'économie politique les doctrines les plus larges.

DISTRICT DE SOIGNIES.

Sénateur. — M. le comte Bousies de Rouveroy.

Représentans. — M. A. Davivier, ministre d'état, a été réélu au premier tour de scrutin.

M. Anciaux, de l'opposition, a été élu après un scrutin de ballottage entre lui et M. Bernard Dubus de Ghisignies, fils.

DISTRICT DE THUIN.

Représentans. — MM. Dequaisne-Pochet, avocat à Beaumont, libéral modéré, et Troy, député sortant, ont été élus.

LIMBOURG.

DISTRICT DE HASSELT. — *Sénat.* M. le baron de Stockhem de Méan a obtenu 484 voix sur 545.

Chambre des représentans. Nombre des votans, 540. 1^{er} scrutin: M. de Theux, ministre de l'intérieur, 382; M. Pollenus, 327; M. le général Nypels, 258; M. Raymackers, président du tribunal de Tongres, 249; M. Hennequin, libéral modéré, 110; M. de Wolmont, 50. — Deuxième scrutin: M. Raymackers, 258; M. le général Nypels, 221.

En conséquence ont été proclamés représentans: MM. de Theux, Pollenus et Raymackers. Ce dernier appartient à l'opposition.

DISTRICT DE MAESTRICHT.

Sénat. — Nombre des votans, 384. M. le comte d'Ansembourg, 350; M. Van Muysen, 315; M. Hennequin, 90.

Chambre des représentans. — Nombre des votans, 384. M. le comte de Renesse, de l'opposition, 359; M. Simons, commissaire de district, 283; M. Schaetzen, vice-président du tribunal, 272; M. de Ticken de Terhove, 111; M. Coenegracht, 73.

(Le résultat du scrutin de la rive droite de la Meuse n'est pas encore connu.)

VERVIERS. — Nous avons annoncé hier l'élection de M. Bioley pour le sénat, et celle de MM. Lardinois et Demonceau députés. Le premier a obtenu 537 voix, le second 523. Leurs concurrens MM. David et Dethier ont obtenu le premier, 482 suffrages, le second 396.

Un arrêté royal du 8 de ce mois porte:

« Considérant que les circonstances sous l'empire desquelles l'arrêté royal du 12 janvier 1832, relatif à l'exportation et au transit des armes, a été promulgué n'existent plus, et que ses dispositions entravent désormais, sans aucune utilité, les opérations du commerce des armes; cet arrêté est rapporté. »

— Le prix moyen arrêté par le ministre de l'intérieur, d'après les mercuriales de la première semaine de juin est pour le froment 14, 99; pour le seigle, 9 93.

— Nous lisons dans une feuille de cette ville que l'on a essayé, dans la soirée d'avant-hier, de donner des charivaris à plusieurs personnes, à l'occasion des élections. Quelques patrouilles ont circulé jusqu'à une heure assez avancée. MM. les commissaires Kirsch et Bastin se sont trouvés partout au milieu des groupes, et ont porté seuls toute la fatigue de cette nuit. M. le commissaire Simon, sur l'ordre donné aux quatre commissaires de se rendre à l'hôtel-de-ville, s'y était transporté, quoiqu'il soit infirme des jambes; mais ses collègues ont cru devoir le dispenser du service. Ils ont seuls, par leur activité et leur prudence, suffi à dissiper les groupes et à empêcher les désordres

qui pouvaient résulter de ces tentatives. Aucune arrestation n'a été faite; nous avons pourtant appris que l'un des tapageurs a eu l'audace de donner un coup de canne à un pompier. Mais il est parvenu à s'échapper au milieu de la foule.

Dans la soirée d'hier, les mêmes tentatives ont été renouvelées. On remarquait, cette fois, dans les groupes quelques ouvriers. Il était facile de reconnaître à leur langage qu'on les avait travaillés. Il n'y avait du reste aucune espèce d'irritation dans la foule; les meneurs même semblaient bien plus disposés à s'amuser en faisant du bruit, qu'occupés de démonstrations politiques. Nous espérons que ces scènes ne se renouveleront plus.

— Tous les avis que nous continuons à recevoir sur l'état des récoltes sont des plus favorables, et avec satisfaction nous pouvons annoncer, que malgré ces belles apparences de récoltes abondantes, les prix des céréales se soutiennent très-bien. Il en est autrement des huiles; elles sont complètement délaissées sur tous les marchés et à ce sujet notre correspondant de Gand nous écrit: « Depuis quelque temps, nos savonniers ne se servent presque plus d'huile de colza, à cause de l'emploi, chaque jour plus général, de l'huile de baleine qu'ils obtiennent de 47 à 48 fl. c. l'aime, aussi faut-il s'attendre à une nouvelle et forte baisse sur les huiles de colza, car la récolte est, pour ainsi dire, assurée et sera d'une abondance extraordinaire. »

(Union.)

— Le premier de ce mois, des cris aux secours avaient réuni une foule assez nombreuse sur les bords du Ruppel: on apercevait au milieu de cette rivière les bouts des doigts d'un enfant qui se noyait. Le nommé François De Backer, de la commune de Boom, s'élança aussitôt dans une embarcation et après de grands efforts pour parvenir, contre la marée, jusqu'à celui qu'il voulait sauver, il eut le bonheur d'atteindre l'enfant, de le saisir par l'avant bras et de l'entraîner dans son canot. Cette opération était d'autant plus difficile qu'un autre enfant s'était accroché à une des jambes du premier et ne le lâchait pas. Malgré ces obstacles, De Backer est parvenu à retirer de l'eau les deux enfans, dont l'un est âgé de 11 ans, l'autre de 7: cet acte de courage et d'humanité vient d'être signalé au gouvernement par l'autorité compétente.

(Phare.)

— On écrit de Gand, 9 mai:

« Le célèbre tableau de Van Dyck, représentant le Crucifiement, placé dans l'église de Saint-Michel en cette ville, et qui se trouvait endommagé par l'impéritie de ceux qui avaient voulu le nettoyer dans des temps antérieurs, vient enfin, à ce qu'on assure, d'être nettoyé d'une manière tout-à-fait digne d'éloge par M. J. Bourdeau, connu par son habileté dans ce genre de travail. »

— On a fait à Dresde de grands préparatifs pour la foire des laines qui s'ouvrira demain 9 juin; le gouvernement accorde cette année-ci, à cet effet, le local spacieux est très bien situé au rez-de-chaussée de l'arsenal.

— On écrit d'Anvers, 9 juin:

« La fête donnée hier par la Société Guillaume-Tell, pour célébrer la naissance du jeune prince sur qui reposent l'avenir et les destinées de la Belgique, était digne de l'objet auquel elle était consacrée. Une foule immense de dames et de cavaliers s'étaient empressés de se rendre à cette charmante soirée que favorisait le temps le plus beau qu'on pût désirer. Les principales autorités de la province, MM. les gouverneurs civil et militaire assistaient à la fête. Une brillante illumination éclairait le vaste jardin dont le fond était borné par un temple au milieu duquel était le buste de S. M., des bouquets énormes éclairés en verres de couleur étaient disposés dans divers endroits du local. Sur le monticule s'élevait un groupe allégorique très bien peint et analogue à la circonstance. L'excellente musique du 9^e s'est fait entendre depuis 7 heures jusqu'à 9, et l'on n'a eu qu'à louer de la manière supérieure avec laquelle elle a exécuté tous les morceaux qui ont été terminés par l'air national et la Léopoldienne. Le feu d'artifice, dont quelques pièces ont manqué, était fait avec goût; le bal a suivi le tir du feu d'ar-

office et s'est prolongé jusqu'au matin. Tout le monde est parti enchanté du plaisir qu'il avait éprouvé.

— M. Lubin de Bruxelles est encore une fois respecté, ce qui prouve qu'il en sait plus que tous nos médecins patentés. Il va beaucoup mieux.

—Le *Mémorial Bordelais* dit qu'on évalue les pertes éprouvées par les propriétaires riverains de la Garonne à la somme énorme de 30 millions.

—Le *Morning Herald*, annonce que le roi des Belges tiendra un lever tous les mercredis. Que va dire le *Courrier*, grand Dieu! cette fois-ci, il ne s'agit pas de pétitions; mais d'une belle et bonne insurrection, d'un véritable lever du peuple.

—Le *Journal de La Haye* nous révèle les mystères de la bourse de Bruxelles. Une lettre de Bruxelles du 7 juin donne des détails sur la décision prise par le gouvernement de la liquidation. Elle dit ensuite que des quatre exécutés, c'est Cleerens qui offre la situation la plus fâcheuse; débiteur de 2,000,000 environ, envers la banque, il a fourni une garantie composée de pièces de cortès et autres. Il devait payer le 6 plus de 250,000 florins de différences et il en doit de tout aussi fortes à chaque échéance de ce mois et du suivant. Son passif ne sera connu qu'à l'expiration du contrat.

De Jonghe a perdu tout ce qu'il possédait et laisse un déficit de 150,000 florins, L. 80,000 et D. 60,000, etc.

M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France a demandé des explications à M. de Muelenaere sur ce qu'il y avait de vrai dans le bruit répandu d'une levée d'auxiliaires pour l'Espagne. Le ministre a répondu que se tenant en dehors des négociations ouvertes à Paris sur ce sujet, il ne pouvait fournir de renseignements précis.

—On écrit de Vienne le 2 juin. Les journaux étrangers parlent beaucoup de réductions prochaines dans notre armée. Ceci repose certainement sur une erreur; du moins on ne saurait concevoir comment à l'époque actuelle, les affaires d'Espagne sont d'une si haute importance, permettraient des réductions. Il est vrai qu'on accorde beaucoup de congés, mais d'un autre côté on fait de nombreuses promotions parmi les officiers de l'armée, ce qui est un signe évident qu'on ne songe pour le moment pas à des réductions. Ce bruit est résulté probablement de ce que l'on a ordonné à tous les ministères de faire un plan des économies qu'il serait possible d'introduire dans les diverses branches de l'administration générale et de faire un rapport sur ce sujet à l'empereur. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

—Les ouvriers qui sont occupés, depuis quelques jours, à creuser sur la Grand-Place à Tournay, des puits de 2 à 3 pieds de profondeur pour y placer les conduits du gaz, ont découvert dans la rue des Maux une urne cinéraire très-bien conservée, plusieurs larmes lacrymatoires, quelques médailles et des ossements humains qu'on suppose appartenir à l'époque romaine.

—Tous les journaux ont parlé de l'incendie qui a consumé 300 maisons dans la ville de Brody; c'est la ville frontière de Galicie et de Volhynie bâtie en bois. Les pertes occasionnées par l'incendie doivent être considérables, car la ville est l'entrepôt des objets de commerce de ces deux provinces.

—Les nouvelles reçues de Breslau sont très-favorables. Quoique l'on soit à la veille de la foire des laines, il s'y est cependant fait des achats considérables dans cet article, ce qui fait espérer que la laine se paiera cette année plus cher que l'année dernière.

—Une quantité assez considérable de médailles romaines, presque toutes du bas empire, a été trouvée, il y a quelques temps, sur une pièce de terre de la commune d'Iwuy. M. Quennesson, épiciier, à Brouchain, s'est empressé d'en faire parvenir une bonne partie à l'administration du musée de Douai.

—Vendredi dernier, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction de Valenciennes, se sont transportés dans l'après-midi dans la commune de Vicq, à l'occasion de la mort violente d'un enfant de ce village, victime des jeux grossiers de la campagne. Cet enfant jouait lundi dernier avec d'autres à-peu-près de son âge, il fut enlevé par les

oreilles et chargé sur l'épaule de l'un d'eux doué d'une plus grande force physique; dans ses ébattements, il se rompit l'épine vertébrale, et mourut le jeudi suivant. Il a été fort difficile de tirer des éclaircissemens des enfans présens à cette scène malheureuse; ils sont tous en bas âge et peu lucides dans leurs dépositions. (*Echo de la Frontière.*)

—Le *Dusseldorfer Zeitung* mande, sous la date du 26 mai, que la direction néerlandaise des bateaux à vapeur a, conformément au vœu de la chambre de commerce de Dusseldorf, conclu un arrangement pour établir une communication directe avec ce pays. C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} juin prochain, il y aura hebdomadairement, un bateau à vapeur, pour les marchandises et les passagers, de Rotterdam, par Arnheim et Dusseldorf. Le bateau retournera de ce dernier endroit par Arnhem, en un seul jour, à Rotterdam. On attend les résultats les plus favorables de ce nouveau service, d'autant plus que l'on assure que les prix de transport seront très-modérés.

Le plan du chemin de fer entre Dusseldorf et Elberfeld gagne journellement plus de faveur.

—Le *Journal des Débats* annonce qu'il n'y aura point d'intervention. (*V. Paris.*)

—Pendant le mois de mai sont entrés au port d'Ostende, avec des chargemens divers, y compris les bateaux à vapeur, mais non les chaloupes de la grande pêche, 74 navires, ensemble d'un tonnage de 8220 tonneaux, savoir :

Belges 22, anglais 33, français 5, norvégiens 6, hanovriens 4, prussiens 1, mecklenbour. 1, oldenbourgeois 1, brémois 1.

Pendant ledit mois sont sortis dudit port, y compris les bateaux à vapeur, 36 navires, d'un tonnage de 7190 tonneaux, savoir :

Belges 16, anglais 31, français 5, hanovriens 6, norvégiens 3, prussiens 1, danois 1.

Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 22 voyages, par bateaux à vapeur et non par bâtimens à voiles, s'est élevé, pendant le mois de mai, à 246 personnes.

Celui des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 21 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant ledit mois, à 243.

—Le château de Lignitz en Prusse est devenu presque entièrement la proie des flammes. Le roi et la famille royale ont été très-affectés par cet événement, moins à cause des pertes qu'il a entraînées que par suite des souvenirs historiques qui s'y rattachaient. (*Mercur de Souabe.*)

ADAM DEDLITZ BARON D'HUTTELDORFF.

On sait que c'est un étudiant de Munich qui a gagné le beau château d'Hutteldorf, mis dernièrement en loterie. Voici des détails fort intéressans sur l'installation de ce nouveau seigneur :

« Adam Dedlitz, étudiait à Munich pour suivre la carrière du barreau : son père Mison Dedlitz, avait suivi la carrière militaire, et il était mort sans fortune en 1811, des suites d'une blessure reçue devant l'île de Lobau. Ce fut par le plus grand des hasards qu'Adam se trouva nanti d'un billet de la loterie d'Hutteldorf. Voici comment on raconte le fait : Il jouait une partie de tarots, dans le café du Lys-d'Or, avec un de ses amis. Un brocanteur entra et vint lui offrir des coupons; le prix d'un billet était justement la petite somme qu'il gagnait en ce moment en trois parties liées. Adam dit au brocanteur, en lui montrant un tarot d'épées : Si vous avez le numéro que figurent ces épées coupées diagonalement, je vous le prends. C'était la carte qui avait décidé le gain de sa partie, et les signes représentatifs de la force du tarot, figurés de la manière indiquée, donnaient clairement le chiffre 77,000. Le brocanteur chercha dans sa liasse, et ne trouva dans cette série que le numéro 77,945. Eh bien ! je prends celui-là, dit Dedlitz. Ce soir là il se faisait ainsi, sans le savoir, seigneur d'Hutteldorf.

Nous avons rapporté comment la nouvelle du gain de ce billet avait, quelques jours, porté un coup funeste à la raison d'Adam Dedlitz : des bains froids et une saignée à propos ont amené une crise heureuse; sa convalescence a duré seize jours. Malgré l'avis de M. Herfrudt, le célèbre mé-

decin, il s'est mis en route pour entrer en possession de ses propriétés; on lui a objecté inutilement qu'une nouvelle émotion pourrait avoir encore sur sa santé des résultats fâcheux, il n'a rien voulu entendre, et fort heureusement les prévisions de la médecine et de l'amitié ont été en défaut: Adam Dedlitz a eu la force de supporter son bonheur.

M. Rheinganum l'attendait depuis quatre jours à Hutteldorf, pour l'installer officiellement et lui faire cession des titres et chartes. Un grand dîner avait été préparé dans le beau quinconce qui se trouve à l'extrémité de l'Allée des Frènes; les plus riches fermiers des environs eurent l'honneur de s'asseoir à la table de leur nouveau seigneur; ce qui, de prime-abord, donna une grande popularité à Adam Dedlitz.

Quelques craintes pourtant s'étaient manifestées parmi les vassaux de la baronnie, ceux-ci, en voyant l'air affable, la figure riante et les manières un peu bourgeoises de leur jeune maître, s'étaient tout-à-coup pris d'une belle affection pour lui, et ils étaient alarmés à l'idée qu'un caprice, ou le peu de fortune d'Adam Dedlitz, l'obligeassent à vendre la seigneurie de Neudenstein et la baronnie d'Hutteldorf; cette nouvelle prenait d'ailleurs une certaine consistance, car on prétendait qu'elle avait été répandue par les amis d'Adam. Ce fut M. Bøkeren (l'associé de M. Rheinganum) qui se chargea de demander des explications à celui qui pouvait seul en donner de satisfaisantes : au dessert, il se leva et porta un toast : A l'heureux de Munich, à l'élu du destin! Ce toast fut couvert d'applaudissemens. Alors il demanda du silence, et dit d'une voix émue à Dedlitz : « Monseigneur, à peine nous avons le bonheur de vous posséder, et déjà nous craignons de vous perdre; tous ces braves gens font de vœux pour que le château reste dans la famille à qui le ciel l'a donné. » Adam Dedlitz se leva et dit avec beaucoup de grâce et de simplicité : « Je garde ce que le ciel m'a donné, il ne faut jamais aliéner les présens de la fortune, cela porte malheur. »

« On ne peut dépeindre le transport d'enthousiasme que ce peu de paroles excita dans la foule et chez les conviés.

« En ce moment une voiture parut devant le perron du château; elle amenait la mère de Dedlitz et la famille de Kalkbreunn. Dedlitz courut avec précipitation au devant de sa respectable mère, et la tint longtemps serrée dans ses bras, madame Dedlitz versait des larmes de joie, en parcourant des yeux cette magnifique résidence, et son fils ému à ne pouvoir parler, lui montrait le ciel du doigt, comme la véritable source de tout ce bonheur, et le point sacré où devait s'élever leur reconnaissance.

« Après avoir payé ainsi sa dette de tendresse filiale, l'heureux Dedlitz ne pouvait oublier une autre personne non moins chère, Mlle. Anna Kalkbreunn, sa future épouse, il lui baisa tendrement la main; et on entendit qu'il lui disait : « Mademoiselle, tout ceci est encore plus à vous qu'à moi. » Les deux familles se retirèrent ensuite dans le petit pavillon de nattes de Chine, qui est sur le bord du petit lac, et là elles se livrèrent sans doute à de petits épanchemens que la foule n'osa troubler.

A neuf heures du soir, un beau concert eut lieu sur la terrasse, par les soins de MM. Rheinganum et Bøkeren. Les deux familles parurent y prendre beaucoup de plaisir. Parmi les morceaux qui furent exécutés, on cite l'ouverture d'Obéron, le grand chœur d'Euriante, une fantaisie de F. Huten, une réverie de Huler, un septuor de Messemæckers (Louis.)

« Un joli feu d'artifice et un bal sur la terrasse ont dignement terminé cette journée, qui laissera d'agréables souvenirs. Adam Dedlitz a fait distribuer deux mille florins aux vasseaux les plus nécessiteux; ces braves gens ne cessaient de crier sous les croisées du château : Vive notre généreux seigneur !

« MM. Rheinganum et Bøkeren ont été invités à la célébration du mariage de Dedlitz et de mademoiselle Anna Kalbreunn; cette cérémonie a été fixée au 17 mai. Ce sera une belle journée encore, et on fait déjà de grands préparatifs pour la fêter dignement. »

BEAUX-ARTS — Etablissement de L. Darchis à Rome.

La députation des états, vu l'arrêté de l'ancien gouvernement du 26 décembre 1818, qui lui attribue la désignation des jeunes gens qui seront placés à l'établissement fondé à Rome par feu Lambert Darchis, en faveur des liégeois wallons, qui y vont étudier les sciences ou les beaux-arts; Vu le testament dudit fondateur du 22 octobre 1836; Considérant qu'il y a deux places vacantes audit établissement, arrête:

Art. 1^{er}. Les jeunes gens parlant wallon qui se vouent à l'étude des sciences ou des beaux arts, désirant jouir des avantages de la fondation Darchis à Rome sont invités à adresser leurs demandes à la députation des états avant le 15 juin 1835.

Art. 2. Ils justifieront par certificats en due forme; 1^o Qu'ils sont de la ville de Liège ou des communes circonvoisines, jusqu'à la distance de quatre lieues de cette ville.

2^o Qu'ils ont de l'aptitude à l'étude de la science, ou de l'art auquel ils se destinent.

3^o Que leur conduite est bonne et régulière.

Art. 3. Suivant ledit testament, seront admis de préférence, savoir:

1^o Les parents et alliés du fondateur.

2^o Les sujets nés dans la commune de Milmorte, lieu de naissance du fondateur.

3^o Ceux de l'ancienne paroisse de Saint Hubert à Liège, et ceux des environs de Milmorte et les *Hestignons* dans le dit rayon de quatre lieues.

Art. 4. On pourra prendre connaissance aux bureaux de la première division de l'administration provinciale des avantages qu'offre ledit établissement à Rome aux liégeois, qui y sont admis.

Art. 5. Le présent sera inséré dans les journaux de la province et au Memorial administratif.

Liège, le 9 mai 1835.

Présens: MM. baron VAN DEN STEEN, gouverneur président; DELEEUW; baron DE LAMBERTS, DE COLLARD, TROUILLET; BOUSSEMART; WALTHERY; et F. N. J. WARZEE, greffier des états, qui ont signé à la minute.

UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté des sciences

M. Jean Truyens de Coursel (Limbourg), subira l'examen de candidat, le 13 courant, à 4 heures.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

Demain jeudi 11 juin, HARMONIE de 6 à 8 1/2 heures suivie d'un BAL.

Les sociétaires sont prévenus que ne distribuant pas de cartes de dames, il est indispensable qu'ils se munissent de la leur.

L'entrée du local sera défendue aux bonnes et enfants. 735

SALLE DE VENTES,

RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

** VENDREDI 12 JUIN, vente de Meubles, matelats, linge, habillemens, ustensiles et plusieurs voitures, cabriolets et harnais. 740

ESTURGEONS très frais chez PERET, rue Ste. Ursule

On DEMANDE une BONNE et une SERVANTE. S'adresser au bureau de cette feuille. 640

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE,

DE P.-J. LEBRUN.

Soul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n^o 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dentures. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères qui est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un petit de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.

Madame DELANGE, cessant totalement son commerce, fera VENDRE aux enchères, en sa demeure, rue du Pont d'Ile, par le ministère de M^e DUSART, notaire, le 15 JUIN courant et jours suivans, à 2 heures, DIVERSES MARCHANDISES notamment: coton, mouchoirs, mousselines, percale, mérinos, soieries, fichus, schals, basins, madras, bas, ve-lours, une grande partie de gants, etc. 737

VENTE VOLONTAIRE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le JEUDI, 18 JUIN 1835, à trois heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M^e KEPPELLE, notaire, à Liège, en son étude, rue St. Hubert, à la vente publique aux enchères, en quatre lots, des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir:

1^{er} Lot. — Deux MAISONS contigues, n^o 271 et 272, sises à Ans, commune d'Ans et Glain, en lieu dit Grand Pré, avec 14 perches de jardin légumier, le tout tenant d'un côté à Toussein Marechal, d'autre à M. Bovy et d'un troisième côté à Jos. Chantraine.

2^e Lot. — Une MAISON sise en la même commune, en lieu dit Sier, n^o 212, avec jardin, tenant d'un côté à Marie Pâque et d'autre aux enfans Yerna.

3^e Lot. — Une MAISON, sise en la même commune, sur la chaussée de Glain, n^o 763, joignant d'un côté à Nicolas Boinem et d'autre à M. Honoré.

4^e Lot. — DEUX MAISONS, situées au faubourg Ste. Marguerite, à Liège, n^o 301 et 302, tenant d'un côté à M. Stasart et d'autre à M. Dernier.

Les maisons sus-désignées sont en bon état. S'adresser au dit notaire KEPPELLE pour connaître les conditions de la vente. 736

A VENDRE, SOUS DES CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES DEUX BELLES FERMES,

D'un revenu, l'une à Bilstain, de 2000 francs, et l'autre de 2500 francs à Esneux, avec quartier de maître, de même que d'autres biens ruraux et trois maisons à équipage, situées à Liège, place St. Jean, vis-à-vis St. Paul et rue Sœurs de Hasque; aussi à LOUER une MAISON de CAMPAGNE à Fexhe-Slins, et DIVERS CAPITAUX à PLACER en prêt ou en viager. S'adresser au notaire DE BEEVE, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège. 740

La VENTE de la MAISON, rue Vieux Pont des Arches avec magasin à porte cochère à la Goffe où elle porte l'enseigne du Poids d'or et le n^o 974, fixée au 9 JULI courant, jour des élections, est remise au MARDI 16 même mois, à trois heures, en l'étude de M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée.

Cette maison; restaurée à neuf, convient à un rentier ou homme de lettres et est également propre au commerce et particulièrement à celui de fer.

On peut, dès à présent, l'acquérir de gré à gré, il sera accordé des grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir à M. DELEUENNE, négociant, rue du Pont, et pour connaître les conditions au dit M^e DUSART, notaire. 729

Le MARDI 23 JUIN 1835, à 2 heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent LAMARCHE, négociant, il sera PROCÉDÉ devant M. le juge de paix du canton de Fléron, par le ministère de M. LEGRAND, notaire, à la VENTE aux enchères publiques de la propriété Bodson sise aux Xhawirs sous Wergifosse, dans les communes de Xhendelesse et de Soumagne.

Cette propriété formant un ensemble sera d'abord exposée par lots, comme suit, puis en masse.

1^{er} Lot. Des BATIMENS D'HABITATION et D'EXPLOITATION, un jardin légumier, un verger et un pré, contenant 121 perches 20 aunes, joignant à M. Gentil, de Liège, à M. Lejeune et au 2^e lot.

2^e Lot. Deux PETITES MAISONS AVEC FORGE, un jardin légumier et deux prés, nommés Pays de Liège et Nicolas André, contenant 158 perches 45 aunes, tenant au 1^{er} lot, à M. Lejeune, à M. Dubois, de Liège et autres.

3^e Lot. Une PETITE MAISON avec jardin et un pré de 21 perches 80 aunes, tenant à M. Dubois et au 2^e lot.

4^e Lot. Un PRÉ DIT FOND-DES-JARDINS, de la contenance de 97 perches 85 aunes, tenant à M. Dubois, à M. Thoumsin et autres.

Aux clauses et conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire à Soumagne. 700

A VENDRE deux ACTIONS dans la bouillière dite *Mari-Hayo* ou *Val St. Lambert*. S'adresser à M^e GILKINET, notaire, à Liège. 726

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public que l'adjudication pour la fourniture et l'entretien des LIITS MILITAIRES, n'a pas eu lieu le 1^{er} du courant, et qu'elle est ajournée au 15 du présent mois.

Il pourra être pris connaissance du cahier des charges à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale. Liège, le 9 juin 1835.

DICTIONNAIRE USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix: 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du *Politique*.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 1^{er} juin. — Métalliques, 101 1/2. — Actions de la banque 1330 0/0.

Fonds anglais du 8 juin. — Cons., 91 1/8 0/0. belge, 99 1/2 Holl. 55 1/2. Port. 87 0/0. Esp. cortès, 40 1/2. Insc. 42, diff. 18, passive 11.

Bourse de Paris, du 9 juin. — Rentes, 5 0/0, 107 00 fin cour., 107 15. — Rentes, 3 p. c. 76 80, fin cour., 77 25 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville, de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 95 15, fin cour., 95 10. — Emprunt Guehard, 47 0/0, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 0/0, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 27 1/4, fin cour., 00; différée, 15 1/2. — Cortès, 36 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 98 1/4, fin cour., 98 1/2. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 114 1/2 — Coupons cortès, 16 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 9 juin. — Dette active 55 5/8 000 — Dito, 5 0/0, 100 11/16 00. — Dito, Différée, 0 0/0 000. — Bill. de chance 25 7/8. — Syndi. d'amor. 94 9/16 0. — Dito, 3 1/2 0/0, 79 3/8 0. Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés., 6 0/0, 100 1/4 0. — Société de comm. 107 3/4. — Rus. h. et comp. 103 1/4. — Dito 1828 et 1829, 000 0/0. — C. ch. H. 1831, 1833 97 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 68 15/16 0. — Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 0/0, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 79 7/8 0. — Rente perp. d'Espagne, 000 0/0. — Dito d'Amst., 42 1/2. — Dito à Lond., 3 0/0, 26 1/8 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 1/2 000. — Bons cortès à Lond. 31 0/0. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 13/16. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 0 0/00. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 83 3/4 0. — Grecs 0. — Lots Prussiens 111 3/8.

Bourse d'Anvers du 10 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	112 0/0 perte		
Londres	12 08 3/4	12 02 1/2	
Paris	47 5/16	A 47 0/00	P 46 7/8 P
Francfort.	35 15/16	35 3/4	A 35 5/8 A
Hambourg.	35 3/16	35 1/16	A 34 15/16 A

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 A. — Idem différée, 41 0/0 0. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 P 0/0 00/0. — Idem de 12 mill 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/2 et 98 1/4 00/00. — Espagne. Guebb., 00 00 0/0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem perp. Amsterdam, 45 P. 00 00 — Idem diff., 47 16 3/4.

Cours après la Bourse.

On a fait peu d'affaires en fonds espagnols; ils se sont cependant très bien soutenus, nonobstant les difficultés qu'on a rencontrées dans la liquidation — Perpétuelles, 41 7/8 A. — Cortès 31 1/8 A. — Coupons 47 1/2 P. — Dette différée, 16 7/8 P. Primes Perpétuelles 45 A. dont fin cour. — Cortès 36 dont un à un m. — Dette diff. 18 dont un A fin courant.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

200 balles café Havana prix inconnu.
150 caisses sucre Havana blond de florins 18 3/4 à 19 entrepôt.
4000 nattes sucre Manille à flor. 15 3/4 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 9 et 10 juin.

La galéasse mecklenbourgeoise Heinrich George, c. Date ven de Riga, chargé de bois.
La galéasse mecklenb. Sophia, cap. Niemen ven. de Riga, ch. de bois.
La galéasse mecklenb. Vr. Sophia, c. Arends, ven. de Riga, ch. de graine de chanvre.
La galéasse mecklenb. Catharina Maria, cap. Zeplien, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.
La galéasse mecklenb. Liebeck, c. Newjahr, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.
La galéasse mecklenb. Aglaja, c. Evers, ven. de Memel, ch. de bois et graine de lin.
La galéasse rostokoise George Philip, c. Rentza, ven. de Riga, ch. de graine de chanvre.

Bourse de Bruxelles, du 10 juin. — Belgique. Dette active 55 0/0 0. Emprunt de 48 mill., 99 3/4 A. — Actions de la société générale (5) 850 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/0 A. Banque de Belgique (5) 117 0/0 0. Hollande. Dette active, 55 1/4 P. — Espagne. Guehard, 44 1/2 A. 00. Perpét. Anvers 4 p. c. 00. Id. Amsterdam 5 p. c., 42 1/2 A. — Idem Paris 3 p. c., 00 0/0 0. Cortès à Londres, 32 0/0 0. Dette différée, 16 1/2 A.

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège